



Société d'expertise comptable  
Ordre régional de Paris  
Société de commissariat aux comptes  
Compagnie régionale de Paris

## VILLA NOAILLES

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

# VILLA NOAILLES

Association loi 1901

Siège social : Villa Noailles - Montée de Noailles  
83400 HYERES

RCS : 422 374 728

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A la collectivité des Membres de l'Association,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association VILLA NOAILLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans les notes "Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable" et "Autres éléments significatifs" de l'annexe des comptes annuels.

## Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants figurant dans l'annexes des comptes annuels :

- La note "Changements comptables" du paragraphe "Autres éléments significatifs. Cette note traite des incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.
- Les notes « Immobilisations corporelles » et « Dépréciations des actifs » de l'annexe des comptes exposent la comptabilisation d'une provision pour dépréciation de la « collection Mode » inscrite à l'actif de l'Association.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Continuité d'exploitation :

Comme mentionné dans le paragraphe "Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation", les notes "Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable" et "Autres éléments significatifs" de l'annexe des comptes annuels fait état des raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes annuels. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'établissement du budget de trésorerie qui conditionne le respect du principe de continuité d'exploitation par votre Association et qu'une information appropriée est donnée dans l'annexe à ce sujet.

### Provisions pour risque URSSAF :

Les notes "Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable" et "Provisions" de l'annexe aux comptes annuels mentionnent la comptabilisation d'une provision pour risque d'un montant de 257 k€ en lien avec le redressement URSSAF intervenu. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation de cette provision, de son évaluation et de l'information communiquée à ce titre dans l'annexe des comptes annuels.

### Dette comptabilisée envers la SACEM :

Comme mentionné dans l'annexe des comptes annuels, la note " Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable", l'Association a fait l'objet d'un redressement au titre de redevances dues auprès de la SACEM, qui ont été comptabilisées en dettes dans les comptes pour un montant de 324 k€. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation de ces redevances et vérifié les informations communiquées dans la note spécifique de l'annexe.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

### Autre information

En application de la loi, nous nous signalons que les comptes annuels depuis ceux de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que notre rapport sur ces comptes n'ont pas été publiés sur le site internet de la Direction de l'Information légale et Administrative conformément aux dispositions du décret n°2009-540 du 14 mai 2009.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 avril 2026  
Le Commissaire aux comptes  
APLITEC, représentée par



Sébastien LE NEEL

# Plaquette annuelle

## VILLA NOAILLES

Exercice clos le 31/12/2025

### VILLA NOAILLES

Montée de Noailles  
83400 HYERES

Exercice clos le 31/12/2025

### Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 271 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
RCS Nanterre B 632 013 843  
29 Rue du Pont  
92200 NEUILLY SUR SEINE

## Bilan actif

|                                                                       | Brut             | Amortissement<br>Dépréciation | Net au<br>31/12/2025 | Net au<br>31/12/2024 |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>                                               |                  |                               |                      |                      |
| Immobilisations incorporelles                                         |                  |                               |                      |                      |
| <i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i> |                  |                               |                      | 595                  |
| Immobilisations corporelles                                           |                  |                               |                      |                      |
| <i>Constructions</i>                                                  | 844 329          | 414 627                       | 429 702              | 469 016              |
| <i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>  | 18 808           | 13 505                        | 5 302                | 6 045                |
| <i>Autres immobilisations corporelles</i>                             | 1 572 255        | 627 511                       | 944 744              | 1 214 806            |
| Immobilisations financières                                           |                  |                               |                      |                      |
| <i>Autres titres immobilisés</i>                                      | 3 166            |                               | 3 166                | 3 166                |
| <i>Autres immobilisations financières</i>                             | 7 650            |                               | 7 650                | 24 370               |
| <b>Total I</b>                                                        | <b>2 446 208</b> | <b>1 055 643</b>              | <b>1 390 565</b>     | <b>1 717 999</b>     |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                                                |                  |                               |                      |                      |
| Stocks et en-cours                                                    |                  |                               |                      |                      |
| <i>Produits intermédiaires et finis</i>                               | 564 170          | 504 779                       | 59 391               | 111 762              |
| <i>Marchandises</i>                                                   | 59 301           |                               | 59 301               | 52 739               |
| <i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>                       | 5 518            |                               | 5 518                | 2 000                |
| Créances                                                              |                  |                               |                      |                      |
| <i>Autres créances</i>                                                | 941 624          | 64 450                        | 877 174              | 1 174 100            |
| Autres postes de l'actif circulant                                    |                  |                               |                      |                      |
| <i>Valeurs mobilières de placement</i>                                | 22               |                               | 22                   | 22                   |
| <i>Disponibilités</i>                                                 | 157 690          |                               | 157 690              | 250 183              |
| <i>Charges constatés d'avance</i>                                     | 11 512           |                               | 11 512               |                      |
| <b>Total II</b>                                                       | <b>1 739 837</b> | <b>569 229</b>                | <b>1 170 607</b>     | <b>1 590 806</b>     |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>                                  | <b>4 186 045</b> | <b>1 624 873</b>              | <b>2 561 172</b>     | <b>3 308 805</b>     |
| Legs nets à réaliser :                                                |                  |                               |                      |                      |
| acceptés par les organes statutairements compétents                   |                  |                               |                      |                      |
| autorisés par l'organisme de tutelle                                  |                  |                               |                      |                      |
| Dons en nature restant à vendre :                                     |                  |                               |                      |                      |

## Bilan passif

|                                                                        | au<br>31/12/2025  | au<br>31/12/2024  |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>FONDS PROPRES</b>                                                   |                   |                   |
| Fonds propres sans droit de reprise                                    |                   |                   |
| <i>Autres fonds propres</i>                                            | 970 337           | 970 337           |
| Fonds propres avec droit de reprise                                    |                   |                   |
| Réserves                                                               |                   |                   |
| Report à nouveau                                                       | -2 385 637        | -1 508 159        |
| <b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>                               | <b>116 916</b>    | <b>-877 478</b>   |
| <b>Situation nette (sous-total)</b>                                    | <b>-1 298 384</b> | <b>-1 415 300</b> |
| Subventions d'investissement                                           | 154 697           | 208 268           |
| <b>Total I</b>                                                         | <b>-1 143 687</b> | <b>-1 207 032</b> |
| <b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>                                        |                   |                   |
| <b>PROVISIONS</b>                                                      |                   |                   |
| Provisions pour risques                                                | 257 430           |                   |
| <b>Total III</b>                                                       | <b>257 430</b>    |                   |
| <b>DETTES</b>                                                          |                   |                   |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit                 | 106 564           | 297 251           |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                               | 3 090 495         | 3 398 909         |
| Dettes fiscales et sociales                                            | 175 381           | 236 497           |
| Autres dettes                                                          | 74 990            | 384 000           |
| Produits constatés d'avance                                            |                   | 199 180           |
| <b>Total IV</b>                                                        | <b>3 447 430</b>  | <b>4 515 836</b>  |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>                                   | <b>2 561 172</b>  | <b>3 308 805</b>  |
| (1) Dont à plus d'un an (a)                                            | 962 868           |                   |
| Dont à moins d'un an (a)                                               | 2 484 562         |                   |
| (2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque             | 106 564           |                   |
| (3) Dont emprunts participatifs                                        |                   |                   |
| (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours |                   |                   |

## Compte de résultat

|                                                          | Exercice N<br>31/12/2025 | Exercice N-1<br>31/12/2024 |
|----------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                           |                          |                            |
| Ventes de biens et de services                           |                          |                            |
| <i>Ventes de biens</i>                                   | 317 744                  | 296 704                    |
| Produits de tiers financeurs                             |                          |                            |
| <i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>    | 3 553 220                | 3 670 652                  |
| <i>Ressources liées à la générosité du public</i>        | 2 061 422                |                            |
| Dont Legs, donations et assurances-vie                   | 2 061 422                |                            |
| Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions | 50 000                   | 2 462                      |
| Produits des cessions d'immobilisations                  | 10 000                   |                            |
| Autres produits                                          | 17 846                   | 2 598 575                  |
| <b>Total I</b>                                           | <b>6 010 231</b>         | <b>6 568 393</b>           |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                            |                          |                            |
| Achats de marchandises                                   | 56 980                   | 186 803                    |
| Variation des stocks                                     | -6 562                   | -8 277                     |
| Autres achats et charges externes                        | 3 115 219                | 5 292 427                  |
| Aides financières                                        | 20 000                   | 20 000                     |
| Impôts, taxes et versements assimilés                    | 92 912                   | 93 719                     |
| Salaires et traitements                                  | 1 110 603                | 1 282 905                  |
| Charges sociales                                         | 334 778                  | 402 244                    |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations        | 205 960                  | 232 747                    |
| Dotations aux provisions                                 | 497 430                  |                            |
| Valeurs comptables des immobilisations cédées            | 12 480                   |                            |
| Autres charges                                           | 435 996                  | 31 871                     |
| <b>Total II</b>                                          | <b>5 875 795</b>         | <b>7 534 438</b>           |
| <b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>                 | <b>134 435</b>           | <b>-966 045</b>            |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                               |                          |                            |
| Autres intérêts et produits assimilés                    | 789                      | 9                          |
| <b>Total III</b>                                         | <b>789</b>               | <b>9</b>                   |
| <b>CHARGES FINANCIERES</b>                               |                          |                            |
| Intérêts et charges assimilées                           | 18 309                   | 27 310                     |
| Différences négatives de change                          |                          | 72                         |
| <b>Total IV</b>                                          | <b>18 309</b>            | <b>27 382</b>              |
| <b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>                    | <b>-17 520</b>           | <b>-27 373</b>             |

## Compte de résultat

|                                                       | Exercice N<br>31/12/2025 | Exercice N-1<br>31/12/2024 |
|-------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| <b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b> | <b>116 916</b>           | <b>-993 418</b>            |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                         |                          |                            |
| Total V                                               |                          | 216 770                    |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                        |                          |                            |
| Total VI                                              |                          | 100 831                    |
| <b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>                |                          | <b>115 940</b>             |
| Total des produits (I+III+V)                          | 6 011 020                | 6 785 172                  |
| Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)                 | 5 894 104                | 7 662 650                  |
| <b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>                            | <b>116 916</b>           | <b>-877 478</b>            |

|                                                        |                |                |
|--------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>             |                |                |
| Dons en nature                                         | 434 322        | 369 016        |
| <b>Total</b>                                           | <b>434 322</b> | <b>369 016</b> |
| <b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b> |                |                |
| Mises à disposition gratuite de biens                  | 434 322        | 369 016        |
| <b>Total</b>                                           | <b>434 322</b> | <b>369 016</b> |



**Règles et méthodes comptables**

Désignation de l'association : VILLA NOAILLES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 2 561 172 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 116 916 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/04/2026 par les dirigeants de l'association.

**Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre**

---

L'association a pour objet :

La programmation et la gestion de la villa Noailles, centre des arts.

La réalisation de toutes actions en rapport à cet objet, notamment en direction du Design, de la Photographie, de l'Architecture et des Arts de la Mode.

L'organisation à cet effet de festivals, d'expositions temporaires in situ et hors les murs, d'une exposition permanente, de rencontres, de résidences d'artistes et d'opérations de médiation culturelle.

**Règles générales**

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Stocks**

Les stocks sont valorisés au coût de revient. Ils sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

En application de ce principe, la provision pour dépréciation du stock de catalogue s'élève à 505 K€ à fin décembre 2025, soit un taux de dépréciation égale à 90% de la valeur brute du stock catalogues.

Des contributions volontaires en nature ont été comptabilisées sur l'exercice.

Elles sont valorisées par les entités donatrices en fonction de leurs dons.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

**Règles et méthodes comptables****Immobilisations corporelles et incorporelles**

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

**Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Provisions**

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

**Faits caractéristiques****Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

---

Afin de rétablir une situation financière excédentaire et permettre l'apurement de la dette fournisseurs, l'Association VILLA NOAILLES a engagé de nombreuses actions au cours de l'exercice 2025 (Approuvées par l'Assemblée Générale de l'Association du 2 juillet 2025 en présence financeurs publics) comprenant notamment :

- Un plan d'apurement de la dette fournisseurs existantes dont la première phase de remboursement s'est élevé à 1.945 K€ sur l'exercice,
- Une refonte de la Gouvernance de l'Association de la Villa Noailles présentée ci-dessous dans le paragraphe sur les perspectives 2026,
- Une réduction significative des charges d'exploitation en supprimant notamment de sa programmation annuelle plusieurs actions et expositions (cf perspectives 2026),
- Une refonte des procédures internes d'engagement financiers.

L'ensemble de ces actions ont permis de maintenir la confiance entraînant un maintien de l'accompagnement financier des principaux partenaires publics et privés sur l'exercice 2025 à des niveaux significatifs.

Toutefois l'endettement de l'Association VILLA NOAILLES reste à un niveau excessif au 31 décembre 2025. Seul un maintien de l'accompagnement financier de l'ensemble de ses partenaires publics et privés au niveau actuel pour les exercices 2026 et 2027 permettra d'assurer la continuité d'exploitation de l'Association VILLA NOAILLES.

Ces financements permettront notamment de poursuivre le plan d'apurement de la dette fournisseurs s'élevant à date à 2.082 K€ comprenant notamment un remboursement à hauteur de 1.118 K€ en 2026 et 645 K€ en 2027.

Ainsi le résultat de l'exercice 2025 est bénéficiaire à hauteur de 116 K€ mais a toutefois été impacté par la comptabilisation :

- D'une provision dans le cadre du redressement URSSAF pour un montant de 257 K€,
- D'une provision sur dépréciation de la collection MODE inscrite à l'actif pour un montant de 240 K€,
- D'un redressement SACEM pour un montant de 324 K€

Un contrôle de la DGFIP est actuellement en cours. Les conclusions de ce contrôle n'ont pas encore été rendues par l'administration fiscale. A ce stade, et sur la base des informations disponibles aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée dans les comptes clos le 31 décembre 2025.

**Règles générales :**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité et notamment le règlement n°2023-03 de l'ANC du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

**Autres éléments significatifs**

---

La Metropole Toulon Provence Méditerranée met à la disposition du centre d'Art de la Villa Noailles certains moyens humains et matériels dans le cadre d'une convention annuelle.

Ces moyens sont :

- Humains
- Biens immobiliers et mobiliers
- Frais de fonctionnement
- Opération "la culture vous transporte"

## Faits caractéristiques

Les états financiers de l'Association ont été préparés sur la base de la continuité d'activité.

Nous précisons que l'Association ne fait pas appel à la générosité du public.

L'examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 fait apparaître pour l'association un bénéfice de 116 916 euros.

Les concours publics se sont établis à 3 553 220 euros en 2025 contre 3 788 350 euros en 2024 (-3.20%). Cette baisse de 235 K€ s'explique par la baisse des subventions de partenaires publics; Départ du Var : -164 K€, Région : - 80 K€, Pass culture : 10 K€, Citu edu : -11 K€, TPM : -15 K€ (AMI)

Les autres produits (mécénat, partenariats privés, etc.) diminuent à 2 061 422 euros contre 2 598 575 euros, soit une baisse de 537 153 euros (-21 %).

### Perspectives 2026

#### Gouvernance:

La nouvelle gouvernance de la villa continue son effort de création et de déploiement des procédures administratives et financières avec la mise en place d'outils, dont un outil de gestion comptable et financière, doté d'un module de contrôle des engagements financiers opérationnels. Un outil de suivi de la trésorerie continue son déploiement de façon à maîtriser les dépenses en fonction des recettes avec pour objectif ne pas créer de nouvelles dettes en 2027. A la suite du contrôle URSSAF, des procédures ont été créées pour maîtriser l'usage et le suivi des engagements financiers de façon à réduire au strict minimum les FNP. De la même manière pour tout le pilotage RH, un outil socle SIRH sera mis en place pour assurer la maîtrise et la gestion des temps des salariés. Son déploiement sera accompagné de procédures dont la gestion des heures supplémentaires, la gestion des congés et prise en charge de frais de déplacement.

#### Grands chantiers:

- La villa a préparé en 2025 une trame de nouveaux statuts qui devront être mise en place en 2026 afin de répondre à son engagement de transparence et de pilotage avec ses partenaires publics.
- La villa engage une réflexion sur l'usage de la villa Romaine et des collections qu'elle héberge. Certaines collections présentent seront retournées à leurs propriétaires ou seront transférées à d'autres entités soit par conventions soit par transfert définitif.
- Fin 2025, un audit de l'informatique de la villa fait apparaître de nombreuses failles de sécurité, notamment par l'usage de 30% des salariés d'ordinateurs personnels faute de dotation. Il s'agit donc de doter les salariés actifs en 2026 (plan d'investissement) et corriger l'infrastructure et de revoir son contrat d'infogérance. L'infrastructure informatique devra être remplacée par une solution intégrée collaborative cloud permettant aux salariés d'accéder à un socle commun accessible à distance en toute sécurité.
- L'équilibre financier de la boutique et la billetterie devra être revu pour prendre en compte les charges importantes liées à la plateforme de billetterie Secutix dont le coût est très important.

#### Programmation artistique et culturelle :

En 2026, la villa Noailles poursuit sa stratégie de recentrement de sa programmation et ses activités sur son cœur de mission à savoir le soutien à la jeune création autour de ses deux festivals Design (juin) et Mode (octobre). La possibilité de la biennalisation a été écartée pour assurer la continuité de son ancrage dans le paysage national et international et pérenniser ses partenariats.

Le programme 2026 repose sur une révision des budgets prévisionnels visant à sécuriser la trésorerie à court terme, dans un contexte de forte contrainte financière. Cette révision s'inscrit dans la continuité des ajustements déjà engagés fin 2025 et conduit à un recentrage significatif des activités. Les moyens sont concentrés sur les événements structurants, notamment les festivals Mode et Design, dont le format est toutefois optimisé, avec en particulier la réduction du périmètre de la Design Parade à un site unique.

Dans cette logique, plusieurs projets sont supprimés ou allégés, notamment certaines expositions au sein des festivals comme les expositions des président-e-s de jury, ainsi que l'exposition historique. Parallèlement, un effort de rationalisation est engagé sur les dépenses de transport, d'hébergement et de réceptif. Le budget des collections est recentré sur ses missions essentielles de recensement et de conservation, les actions de développement étant reportées. L'organisation d'événements festifs est déléguée aux partenaires qui en assument directement l'organisation et les coûts afférents.

## Faits caractéristiques

La masse salariale est ajustée afin de la rendre cohérente avec le niveau d'activité revu à la baisse, contribuant ainsi à la maîtrise des charges fixes. Ces arbitrages permettent de préserver les axes structurants de la programmation ainsi que les projets soutenus par les partenaires publics, le mécénat et le partenariat privé, tout en assurant la continuité de l'activité. Un important travail de définition de la politique salariale, de grille salariale et de définition des fiches de postes complètent l'organigramme et la réorganisation de la villa.

En 2026, le paiement des charges de l'année 2026 et le remboursement de la dette fournisseurs selon le plan défini et le paiement des redressements notamment SACEM et URSSAF génèrent un besoin de trésorerie important. Celui-ci peut être rendu possible grâce à la demande de mise en place d'un apport exceptionnel de 800 k€ des partenaires publics, non seulement pour sécuriser la situation financière, mais surtout pour permettre le maintien et la relance de la programmation. En effet, sans cet apport, la villa serait contrainte de poursuivre une logique de réduction de ses activités, fragilisant son attractivité et ses partenariats. À l'inverse, cette avance offrirait les marges de manœuvre nécessaires pour réactiver dès 2027 certaines actions essentielles, notamment en matière de médiation et de résidences, et pour engager un pilotage pluriannuel des projets. Il constitue ainsi un levier déterminant pour préserver la qualité et la visibilité des festivals et expositions, soutenir la dynamique artistique et culturelle de la région.

### Changements comptables

#### . Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compte du 1er janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'Association VILLA NOAILLES présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces règlements.

#### . Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, l'Association VILLA NOAILLES présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement. Cette première application s'effectue de manière prospective, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs.

Cette évolution n'a pas d'incidence significative sur la situation financière ni du résultat de l'Association VILLA NOAILLES. Elle se traduit uniquement par des modifications de présentation des états financiers et par une mise à jour de la nomenclature comptable utilisée.

## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

|                                                                          | Montant brut<br>à l'ouverture<br>de l'exercice | Augmen-<br>tations | Diminutions    | Montant brut<br>à la clôture<br>de l'exercice |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------|----------------|-----------------------------------------------|
| - Frais d'établissement et de développement                              |                                                |                    |                |                                               |
| - Fonds commercial                                                       |                                                |                    |                |                                               |
| - Autres postes d'immobilisations incorporelles                          | 595                                            |                    |                |                                               |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                                     | <b>595</b>                                     |                    |                |                                               |
| - Terrains                                                               |                                                |                    |                |                                               |
| - Constructions sur sol propre                                           | 578 421                                        |                    |                | 578 421                                       |
| - Constructions sur sol d'autrui                                         |                                                |                    |                |                                               |
| - Installations générales, agencements et aménagements des constructions | 273 908                                        |                    | 8 000          | 265 908                                       |
| - Installations techniques, matériel et outillage industriels            | 35 344                                         |                    | 18 556         | 18 808                                        |
| - Installations générales, agencements aménagements divers               | 158 227                                        |                    | 13 522         | 144 705                                       |
| - Matériel de transport                                                  | 1 500                                          |                    | 1 500          |                                               |
| - Matériel de bureau et informatique, mobilier                           | 1 501 882                                      | 30 076             | 104 535        | 1 427 550                                     |
| - Emballages récupérables et divers                                      |                                                |                    |                |                                               |
| - Immobilisations corporelles en cours                                   |                                                |                    |                |                                               |
| - Avances et acomptes                                                    |                                                |                    |                |                                               |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                                       | <b>2 549 282</b>                               | <b>30 076</b>      | <b>146 113</b> | <b>2 435 392</b>                              |
| - Participations évaluées par mise en équivalence                        |                                                |                    |                |                                               |
| - Autres participations                                                  |                                                |                    |                |                                               |
| - Autres titres immobilisés                                              | 3 166                                          |                    |                | 3 166                                         |
| - Prêts et autres immobilisations financières                            | 24 370                                         |                    | 8 190          | 7 650                                         |
| <b>Immobilisations financières</b>                                       | <b>27 536</b>                                  |                    | <b>8 190</b>   | <b>10 816</b>                                 |
| <b>TOTAL</b>                                                             | <b>2 577 413</b>                               | <b>30 076</b>      | <b>154 303</b> | <b>2 446 208</b>                              |

**Immobilisations corporelles**

Conformément au règlement ANC n°2009-17, les dons d'œuvres d'art sont comptabilisés à l'actif immobilisé en contrepartie du compte 1025 « Fonds associatifs ». Le montant de ces dons d'œuvres d'arts s'élève à 577 821 € au 31 décembre 2025. A noter que ce montant avait été complété par l'évaluation d'une collection mode sur la période 1986-2019 à 561 900.00€.

L'avis n°2009-17 du CNC apporte une précision importante concernant le traitement comptable des œuvres d'arts : seules les œuvres pouvant faire l'objet d'une évaluation fiable sont comptabilisés à l'actif. Ces œuvres acquises à titre gratuit sont alors évaluées et comptabilisées selon l'une des valeurs suivantes (Prix d'acquisition par le donateur, prix de marché, valeur d'assurance chez le donateur, prix d'expertise à la date de donation réactualisé pour tenir compte des frais de restauration des œuvres). La valeur de ces actifs à la clôture de l'exercice est régulièrement corroborée par une évaluation réalisée par un expert externe.

Ces articles de la collection proviennent des dons des artistes participants à ce Festival International de la Mode couvrant la période de

## Notes sur le bilan

1986 à 2019. Cette collection a fait l'objet en Novembre 2023 d'un inventaire descriptif et d'une estimation à sa valeur vénale pour le montant comptabilisé par un expert inscrit auprès de la Confédération Européenne des Experts d'Art dans la spécialité "Vintage Mode et Accessoire". Cette collection est par ailleurs couverte pour ce même montant auprès de l'assureur de l'Association.

La nouvelle gouvernance de la villa a réalisé un audit sur l'état et l'inventaire des collections. Ce travail a permis de structurer les inventaires en quatre catégories, la collection historique de la villa dite St-Bernard, la collection Design, la collection Mode, et l'inventaire des mobiliers. Ce travail de mise à plat des inventaires fait apparaître une potentielle différence importante semblerait manquants qui devrait être vérifiée en 2026 via un inventaire en collaboration avec un expert indépendant, qui est évaluée à 240 k€ selon le rapport LUDOT de 2023 (inventaires mode 1986-2019). Cette différence de valorisation a donc été provisionnée sur l'exercice 2025

**Amortissements des immobilisations**

|                                                                         | Durée d'utilisation ou taux d'amortissement | Mode d'amortissement | Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice | Augmentations | Diminutions    | Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------------------|---------------|----------------|---------------------------------------------------|
| - Frais d'établissement et de développement                             |                                             |                      |                                                    |               |                |                                                   |
| - Fonds commercial                                                      |                                             |                      |                                                    |               |                |                                                   |
| - Autres immobilisations incorporelles                                  |                                             |                      |                                                    |               |                |                                                   |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                                    |                                             |                      |                                                    |               |                |                                                   |
| - Terrains                                                              |                                             |                      |                                                    |               |                |                                                   |
| - Constructions sur sol propre                                          | 10 à 50 ans                                 | linéaire             | 146 342                                            | 19 281        |                | 165 623                                           |
| - Constructions sur sol d'autrui                                        |                                             |                      |                                                    |               |                |                                                   |
| - Installations générales, agencement et aménagements des constructions | 10 à 20 ans                                 | linéaire             | 236 970                                            | 20 034        | 8 000          | 249 004                                           |
| - Installations techniques, matériel et outillage industriels           | 5 à 10 ans                                  | linéaire             | 29 299                                             | 2 762         | 18 556         | 13 505                                            |
| - Installations générales, agencement et aménagements divers            | 10 ans                                      | linéaire             | 139 314                                            | 12 207        | 13 522         | 137 998                                           |
| - Matériel de transport                                                 |                                             |                      | 813                                                | 687           | 1 500          |                                                   |
| - Matériel de bureau et informatique, mobilier                          | 5 à 10 ans                                  | linéaire             | 306 676                                            | 37 372        | 94 535         | 249 513                                           |
| - Emballages récupérables et divers                                     |                                             | linéaire             |                                                    |               |                |                                                   |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                                      |                                             |                      | <b>859 415</b>                                     | <b>92 341</b> | <b>136 113</b> | <b>815 643</b>                                    |
| <b>TOTAL</b>                                                            |                                             |                      | <b>859 415</b>                                     | <b>92 341</b> | <b>136 113</b> | <b>815 643</b>                                    |

Les œuvres d'art qui sont inscrit à l'actif dans un sous-compte des « autres immobilisations corporelles » ne sont pas amorties.

## Notes sur le bilan

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 960 786 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

|                                          | Montant brut   | Echéances à moins d'un an | Echéances à plus d'un an |
|------------------------------------------|----------------|---------------------------|--------------------------|
| <b>Créances de l'actif immobilisé :</b>  |                |                           |                          |
| Créances rattachées à des participations |                |                           |                          |
| Prêts                                    |                |                           |                          |
| Autres                                   | 7 650          |                           | 7 650                    |
| <b>Créances de l'actif circulant :</b>   |                |                           |                          |
| Créances Clients et Comptes rattachés    |                |                           |                          |
| Autres                                   | 941 624        | 941 624                   |                          |
| Charges constatées d'avance              | 11 512         | 11 512                    |                          |
| <b>Total</b>                             | <b>960 786</b> | <b>953 136</b>            | <b>7 650</b>             |
| Prêts accordés en cours d'exercice       |                |                           |                          |
| Prêts récupérés en cours d'exercice      |                |                           |                          |

**Dépréciation des actifs**

Les flux s'analysent comme suit :

|                                                | Dépréciations au début de l'exercice | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice | Dépréciations à la fin de l'exercice |
|------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|------------------------|--------------------------------------|
| Immobilisations incorporelles                  |                                      |                         |                        |                                      |
| Immobilisations corporelles                    |                                      | 240 000                 |                        | 240 000                              |
| Immobilisations financières                    |                                      |                         |                        |                                      |
| Stocks                                         | 439 715                              | 65 064                  |                        | 504 779                              |
| Créances et Valeurs mobilières                 | 72 201                               | 42 250                  | 50 000                 | 64 450                               |
| <b>Total</b>                                   | <b>511 916</b>                       | <b>347 314</b>          | <b>50 000</b>          | <b>809 229</b>                       |
| <b>Répartition des dotations et reprises :</b> |                                      |                         |                        |                                      |
| Exploitation                                   |                                      | 107 314                 | 50 000                 |                                      |
| Financières                                    |                                      |                         |                        |                                      |
| Exceptionnelles                                |                                      |                         |                        |                                      |

Dépréciation sur l'actif Mode pour 240 000 euros en attendant l'expertise pour éventuel ajustement (Voir actif immobilisé)

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

| VARIATION DES FONDS PROPRES         | A l'ouverture     | Affectation du résultat | Augmentation   | Diminution ou consommation | A la clôture      |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------------|----------------|----------------------------|-------------------|
| Fonds propres sans droit de reprise | 970 337           |                         |                |                            | 970 337           |
| Fonds propres avec droit de reprise |                   |                         |                |                            |                   |
| Ecart de réévaluation               |                   |                         |                |                            |                   |
| Réserves                            |                   |                         |                |                            |                   |
| Report à Nouveau                    | -1 508 159        | -877 478                |                |                            | -2 385 637        |
| Excédent ou déficit de l'exercice   | -877 478          | 877 478                 | 116 916        |                            | 116 916           |
| <b>Situation nette</b>              | <b>-1 415 300</b> |                         | <b>116 916</b> |                            | <b>-1 298 384</b> |
| Fonds propres consommables          |                   |                         |                |                            |                   |
| Subventions d'investissement        | 208 268           |                         |                | 53 571                     | 154 697           |
| Provisions réglementées             |                   |                         |                |                            |                   |
| Droits de propriétaires (Commodat)  |                   |                         |                |                            |                   |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>-1 207 032</b> |                         | <b>116 916</b> | <b>53 572</b>              | <b>-1 143 687</b> |

## Provisions

## Tableau des provisions

|                                                                  | Provisions au début de l'exercice | Dotations de l'exercice | Reprises utilisées de l'exercice | Reprises non utilisées de l'exercice | Provisions à la fin de l'exercice |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Litiges                                                          |                                   |                         |                                  |                                      |                                   |
| Garanties données aux clients                                    |                                   |                         |                                  |                                      |                                   |
| Pertes sur marchés à terme                                       |                                   |                         |                                  |                                      |                                   |
| Amendes et pénalités                                             |                                   |                         |                                  |                                      |                                   |
| Pertes de change                                                 |                                   |                         |                                  |                                      |                                   |
| Pensions et obligations similaires                               |                                   |                         |                                  |                                      |                                   |
| Pour impôts                                                      |                                   |                         |                                  |                                      |                                   |
| Renouvellement des immobilisations                               |                                   |                         |                                  |                                      |                                   |
| Gros entretien et grandes révisions                              |                                   |                         |                                  |                                      |                                   |
| Charges sociales et fiscales sur congés à payer                  |                                   |                         |                                  |                                      |                                   |
| Autres provisions pour risques et charges                        |                                   |                         | -257 430                         | 257 430                              | 257 430                           |
| <b>Total</b>                                                     |                                   |                         | <b>-257 430</b>                  | <b>257 430</b>                       | <b>257 430</b>                    |
| <b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b> |                                   |                         |                                  |                                      |                                   |
| Exploitation                                                     |                                   | 497 430                 |                                  |                                      |                                   |
| Financières                                                      |                                   |                         |                                  |                                      |                                   |
| Exceptionnelles                                                  |                                   |                         |                                  |                                      |                                   |

Provision pour risque Urssaf de 257 340 euros (pénalités et majorations de retard incluses)

## Notes sur le bilan

**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 447 430 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

|                                                                   | Montant brut     | Echéance à un an au plus | Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus | Echéance à plus de cinq ans |
|-------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------|
| Emprunts obligataires convertibles (*)                            |                  |                          |                                             |                             |
| Autres emprunts obligataires (*)                                  |                  |                          |                                             |                             |
| Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont : |                  |                          |                                             |                             |
| - à 1 an au maximum à l'origine                                   | 106 564          | 106 564                  |                                             |                             |
| - à plus de 1 an à l'origine                                      |                  |                          |                                             |                             |
| Emprunts et dettes financières divers (*) (**)                    |                  |                          |                                             |                             |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                          | 3 090 495        | 2 127 627                | 962 868                                     |                             |
| Dettes fiscales et sociales                                       | 175 381          | 175 381                  |                                             |                             |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                   |                  |                          |                                             |                             |
| Autres dettes (**)                                                | 74 990           | 74 990                   |                                             |                             |
| Produits constatés d'avance                                       |                  |                          |                                             |                             |
| <b>Total</b>                                                      | <b>3 447 430</b> | <b>2 484 562</b>         | <b>962 868</b>                              |                             |
| (*) Emprunts souscrits en cours d'exercice                        |                  |                          |                                             |                             |
| (*) Emprunts remboursés sur l'exercice                            |                  |                          |                                             |                             |
| (**) Dont envers les associés                                     |                  |                          |                                             |                             |

Le poste fournisseurs reste important à hauteur de 3 090 k€ avec des factures non parvenues d'un montant total de 513 k€ contre 587 K€ l'exercice précédent.

Le total de 513 K€ se décompose de la manière suivante:

Factures à recevoir (charges 2025 non reçues au 31/12/2025) pour un montant de 163 K€ correspondant à des provisions de fin d'exercice (Par exemple honoraires CAC, EC, assurances...);

Factures à recevoir pour un montant de 106 K€ concernant TPM (charge 2025 non reçue au 31/12/2025) ;

Factures à recevoir pour un montant de 32 K€ concernant TPM SACEM et SPRE 2025 (non reçues au 31/12/2025).

Les fournisseurs débiteurs pour un montant de 211 K€ (paiements sans factures) sont provisionnés en facture à recevoir au 31/12/2025, dont l'antériorité des décaissements est la suivante :

2019 -> 2022: 72 K€      2023: 47 k€      2024: 28k€      2025/ 64k€

La concentration de ces dettes sur des exercices antérieurs constitue un risque critique pour la continuité des relations contractuelles.

La dette fournisseurs échue est de 2 082 K€, l'étalement se décompose comme suit :

2026: 1 119K€    2027: 645K€    2028: 300K€    2029: 19K€

**Engagements financiers*****Engagements donnés***

|                                       | Montant en<br>EURO |
|---------------------------------------|--------------------|
| Effets escomptés non échus            |                    |
| Avals et cautions                     |                    |
| Engagements en matière de pensions    |                    |
| Engagements de crédit-bail mobilier   |                    |
| Engagements de crédit-bail immobilier |                    |
| <i>Abandon de créance</i>             | 80 000             |
| Autres engagements donnés             | 80 000             |
| <b>Total</b>                          | <b>80 000</b>      |

## Engagement hors bilan

- engagement donné : sur l'exercice clos au 31/12/2022 l'Association Villa Noailles a bénéficié d'un abandon de créance avec clause à meilleure fortune pour 80 000 euros.

Au 31/12/2025 la clause de retour à meilleure fortune n'a pas trouvé à s'appliquer.